

## INJEP NOTES & RAPPORTS

■ Mai 2024

■ INJEPS-2024/09

# Politiques régionales d'orientation

Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine :

quels changements depuis 2015 ?

SYNTHÈSE

### SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Thierry BERTHET, directeur de recherche CNRS, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)
- Éric BRUN, postdoctorant, LEST
- Marella LEWANDOWSKI, ingénieure de recherche, LEST

*Ce rapport a bénéficié du soutien financier de l'INJEP.  
Il engage la seule responsabilité de ses auteurs et/ou autrices.*

**E**ntre la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et celle du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », dont il s'agit ici d'interroger la mise en œuvre régionalisée du volet « orientation », s'ouvre une période qui s'inscrit dans un cycle décennal de réformes prenant sa source au milieu des années 2000. Cette séquence réformatrice en matière d'orientation scolaire et professionnelle a consisté en quelque sorte à promouvoir un développement de « l'orientation tout au long de la vie », supposant une montée en puissance des Régions, reconnues comme expertes des politiques économiques et de l'articulation entre formation et emploi.

En s'inscrivant dans un contexte historique marqué, depuis le milieu des années 2000, par un mouvement de redéploiement des enjeux liés à l'orientation vers la question de l'insertion professionnelle, la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel amorce une évolution importante en transférant aux conseils régionaux une double mission. D'une part, celle d'organiser « *des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaire et universitaire* » (article L6111-3 du code du travail). Les conseils régionaux sont ainsi amenés à intervenir, sous des formes diverses, dans le cadre des 54 heures dédiées à l'orientation au cours de la scolarité des élèves de la classe de 4<sup>e</sup> à la classe de terminale. D'autre part, les conseils régionaux sont également chargés d'élaborer, avec le concours de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), « *la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions et, en lien avec les services de l'État, [de diffuser] l'information et [de la mettre] à disposition des établissements de l'enseignement scolaire et supérieur* » (*ibid.*). Ce faisant, la collectivité régionale se voit ainsi déléguer les missions auparavant assurées par les directions régionales de l'ONISEP (DRONISEP). C'est cet ensemble de transformations des politiques régionales d'orientation que ce rapport étudie. Il vise à documenter et à analyser la mise en place, par les conseils régionaux, de leurs politiques d'aide à l'orientation en direction notamment des jeunes, et ce à trois niveaux constituant le socle de toute politique publique : les enjeux cognitifs liés à la définition des objectifs, les modalités de réorganisation des systèmes d'acteurs et les instruments mobilisés en tenant compte de la spécificité des contextes territoriaux et institutionnels de mise en œuvre.

L'enquête sur laquelle s'appuie ce rapport a été réalisée entre l'automne 2022 et l'été 2023 dans deux régions : Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Nouvelle-Aquitaine (NA). Les raisons justifiant ce choix tiennent principalement au fait que ces deux régions ont fait l'objet d'une fusion en 2016. Ce sont également deux régions qui ont, de longue date, investi la question des politiques régionales d'orientation scolaire et professionnelle et qui ont souvent été identifiées comme exemplaires à ce sujet. Le matériau empirique recueilli par l'équipe chargée de cette étude s'appuie sur deux volets : un recueil documentaire large et une campagne d'entretiens conduits auprès d'acteurs régionaux et locaux.

## **Recherche d'un consensus sur les finalités de l'orientation : entre « ouverture des possibles » et « adéquationnisme »**

Le premier chapitre analyse les débats et les représentations de l'intérêt général qui donnent le cadre cognitif des politiques régionales d'orientation. Il met ainsi en évidence les discours et les répertoires de légitimation mobilisés par les acteurs pour asseoir leur action dans la structuration de ces politiques, ce qui constitue le premier pilier d'une politique publique. Le cadre cognitif dans lequel se développent les politiques publiques d'orientation et d'information sur les métiers et les formations se construit à

l'intersection de deux logiques : insertion professionnelle rapide et durable d'un côté, développement des compétences et des aspirations individuelles de l'autre. Une approche de l'orientation vue comme « ouverture des possibles » est ainsi très largement présente au sein de ce qu'on pourrait qualifier ici de « champ de l'orientation ». Dans le cadre de la constitution de telles représentations partagées de ce que doit être l'orientation, ce sont aussi les thèmes de la « dédramatisation » et, plus ou moins directement lié à celui-ci, du « droit à l'erreur », qui circulent dans les deux régions enquêtées. En effet, l'espace cognitif des politiques régionales d'orientation tel qu'on a pu l'observer est arrimé à la notion de « choix ». Il s'agit d'étayer, d'éclairer, de soutenir les « choix » d'orientation, en apportant en amont un certain nombre d'informations jugées utiles. Le fond du débat repose alors plutôt sur ce que les uns et les autres considèrent comme « informations » ou comme « compétences » indispensables lorsqu'il est question de faire des « choix éclairés » et/ou d'« éduquer au choix ». Au regard de ces représentations politiques, les tentatives d'arrimer les politiques régionales d'orientation sur des objectifs « sociaux » peinent à lever certaines oppositions venant notamment d'acteurs partageant d'autres lectures des problématiques éducatives ou d'emploi. D'autant que, si la question de la place du « choix » dans l'orientation conduit à une fausse opposition stéréotypée entre un objectif tourné vers l'insertion sur le marché du travail ou la satisfaction des aspirations individuelles, cela ne suffit pas à évacuer la problématique « adéquationniste » qui demeure régulièrement évoquée durant les entretiens. En AURA, la philosophie mise en avant en matière de formation et d'orientation fournit un exemple de ce qu'on pourrait qualifier d'« adéquationnisme<sup>1</sup> assumé ». Ce qui singularise plus spécifiquement le modèle de « l'adéquationnisme assumé » est qu'il fait l'objet d'une stratégie de justification le présentant comme légitime pour ce qui concerne l'orientation de tous les jeunes et pas seulement pour la nomenclature des formations. La philosophie qui anime la Nouvelle-Aquitaine pourrait être qualifiée d'« adéquationnisme resitué » dans la mesure où une triangulation est recherchée entre soutien aux dynamiques économiques locales, logique de développement des filières formation/emploi et prise en compte des aspirations individuelles. Une distinction y est ainsi faite selon les conditions pour lesquelles une approche visant à diriger des individus vers les métiers souffrant *a priori* d'un « manque d'attractivité » serait plus ou moins légitime. Il faut préciser également que les approches adéquationnistes ne sauraient aujourd'hui caractériser en propre les collectivités territoriales que sont les Régions. Il s'agit bien plutôt d'un référentiel commun qui traverse les politiques éducatives et les politiques d'emploi en général et irrigue aussi bien les politiques conduites par d'autres acteurs comme l'État. De sorte qu'au-delà même des Régions, chaque acteur de l'orientation semble être pris dans une même tension entre accompagnement des aspirations individuelles, d'une part, et prise en compte des « réalités » du monde économique, d'autre part.

## Évolutions du système d'acteurs de l'orientation

Deuxième pilier d'une politique publique, le système d'acteurs constitue un domaine où, théories du management public aidant, s'incarnent souvent avec le plus de force les changements engendrés par les réformes de l'action publique. Le second chapitre vise ainsi à analyser les changements concernant les principaux organismes de l'orientation des jeunes, et en premier lieu les collectivités régionales qui ont vu leur compétence renforcée en la matière. À côté des Régions, on retrouve notamment trois opérateurs et/ou réseaux : l'Éducation nationale en charge du réseau des centres d'information et d'orientation (CIO) et des services universitaires d'information et d'orientation (SUIO) ; le réseau des

---

<sup>1</sup> Rappelons qu'on entend généralement par adéquationnisme la recherche d'une adéquation entre besoins de main-d'œuvre et formation des individus. Pour une mise en perspective des débats sur l'adéquationnisme voir Cédric Frétygné, « Par-delà l'adéquationnisme méthodologique. Revisiter les médiations entre formation et emploi », *Recherches en éducation*, n°11, 2011 [en ligne](#).

missions locales ; le réseau Information jeunesse. L'ONISEP est ici au cœur des changements en cours concernant la régionalisation de l'information sur les filières de formation. Ces réaménagements du système régional d'acteurs de l'orientation témoignent d'un tournant opérationnel dans l'action des conseils régionaux. En effet, ce tournant en faveur de Régions « opératrices » plutôt que simplement « coordinatrices », pensé au départ comme une manière de favoriser le pilotage régional du Service public régional d'orientation (SPRO), est ici questionné au prisme de deux variables clés : la fusion opérée dans les régions concernées et les dispositions de la loi Avenir professionnel. Les choix stratégiques faits par la Région Nouvelle-Aquitaine supposent d'abord de prendre en compte les prises de position de son exécutif en faveur de la décentralisation. La perte de la compétence régionale sur l'apprentissage au profit de nouvelles attributions sur l'orientation a ainsi été perçue de façon très critique par la Région Nouvelle-Aquitaine, allant même jusqu'à parler de « cataclysme ». En retour, les nouvelles missions conférées aux Régions en matière d'orientation professionnelle des publics scolaires donnent lieu à un volontarisme important. Cet engagement décentralisateur explique pour une large part le choix fait de créer une nouvelle Direction dédiée à l'orientation afin de prendre en charge les nouvelles compétences dévolues aux Régions. D'autres éléments doivent être considérés pour saisir les principes d'action à partir desquels la Région s'est positionnée sur ses nouvelles missions en matière d'orientation des jeunes. Il s'agit en particulier, dans une logique de continuité, de prendre en compte l'importance prise par le CARIF-OREF<sup>2</sup> « Cap-Métiers » dans les années 2010 en Aquitaine. Aussi le modèle Cap-Métiers a-t-il été confirmé, non sans tensions, au moment de la fusion des trois régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin. De fait, c'est aussi l'organigramme de la région Aquitaine qui a été repris pour structurer les services de la nouvelle région fusionnée. Celle-ci distingue donc un pôle « dev-éco » (pour « développement économique », dans lequel est intégré l'enseignement supérieur), un pôle « formation et emploi », enfin un pôle « éducation et citoyenneté ». Les choix opérés en Nouvelle-Aquitaine résultent ainsi de différentes contraintes et opportunités : l'installation dès les années 2010 d'un outil important incarnant le volontarisme régional en matière de décentralisation de l'orientation et de la formation (le CARIF-OREF Cap-Métiers) ; le choix de conserver les architectures héritées de l'ancienne région Aquitaine en situant l'orientation dans un pôle formation et apprentissage ; l'opportunité ouverte dans les tractations autour de la loi de 2018 de développer des actions régionales sur les territoires en direction de publics scolaires.

À la différence de la Nouvelle-Aquitaine dont l'exécutif s'inscrit dans la continuité, la région AURA a connu, en 2016, une alternance politique allant de pair avec la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Un tel contexte politique est favorable à l'affirmation d'une stratégie de « rupture » avec les politiques menées antérieurement. Cette stratégie ne s'accompagne pas, semble-t-il, d'une velléité décentralisatrice particulièrement affirmée, mais plutôt d'un engagement politique fort pour mettre la collectivité au service d'une économie associée elle-même aux entreprises du territoire. Cherchant ainsi à « rendre lisible l'action de la Région comme acteur et pilote de l'Orientation professionnelle », c'est la création d'une nouvelle structure dédiée qui s'est imposée à travers l'association Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (ARAO). De son côté, le CARIF-OREF d'AURA, appelé « Via Compétences » est issu de la fusion des deux anciens CARIF-OREF (dont le « Pôle Rhône-Alpes Orientation » [PRAO]). L'ARAO, financée pour une large part par la Région, est présidée par une conseillère régionale et dotée de trois vice-présidences : une représentante de la Région, le président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), le recteur de la région académique. Contrairement à ce que l'on peut voir en Nouvelle-Aquitaine, où le « nouvel acteur » (la Direction de l'orientation) est pour l'instant calibré sur un format plus modeste en effectifs par rapport à celui de l'opérateur historique Cap-Métiers, c'est bien l'ARAO qui

---

<sup>2</sup> Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation-Observatoire régional emploi formation.

s'impose désormais en AURA comme le plus important des acteurs régionaux ou para-régionaux en matière d'orientation professionnelle, y compris en termes d'effectifs. Les deux Régions ont ainsi décidé de créer un nouvel acteur à côté de ceux existant, tandis qu'on observe dans le même temps une forme d'affaiblissement de l'opérateur régional historique en matière d'orientation, à savoir les deux CARIF-OREF qui incarnaient au préalable le volontarisme régional en matière d'orientation.

Il importe également d'étudier la manière dont les deux régions observées traduisent aujourd'hui la notion de SPRO et nourrissent l'enjeu du pilotage des opérateurs de l'orientation sur leurs territoires. En AURA, le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)<sup>3</sup> s'efforce toujours de donner corps à la notion de SPRO. On observe en effet une délimitation claire des structures qui en font partie grâce à la mise en œuvre d'une procédure de validation (hormis les membres « de droit »). On peut identifier dans cette Région une stratégie de définition formelle du SPRO. Celui-ci s'applique uniquement à des lieux physiques d'accueil du public. Ces structures et points d'accueil sont répartis en trois types, trois « cercles ». Le premier se compose des structures d'orientation scolaire (réseaux de CIO et services d'orientation universitaire) et du réseau Info jeunes (IJ). Le second cercle se compose du service public de l'emploi, c'est-à-dire les structures habilitées à délivrer le conseil en évolution professionnelle (ainsi que les chambres consulaires). Enfin, en plus de ces deux premiers cercles labellisés « de droit », un troisième cercle se compose de structures qui en ont fait la demande et qui répondent à un cahier des charges. Dans la lignée de la mise en œuvre du SPRO depuis 2015, celui-ci répond donc ici en premier lieu à une logique de labellisation et ne désigne pas tant l'action régionale en matière d'orientation que les différents réseaux de lieux d'accueil reconnus par la Région. Cette labellisation est elle-même adossée aux représentations du service public comme étant un service gratuit, au service de tous les usagers. De son côté, la Région Nouvelle-Aquitaine, qui se caractérise par un fort prisme décentralisateur, incarne une autre stratégie de traduction du SPRO : celle-ci fait l'économie de toute formalisation, pour partir plutôt des territoires et de leurs propres formes d'organisation. Le plus souvent, ce sont les espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) qui sont ainsi évoqués. Si la notion de SPRO n'est pas fortement utilisée, l'ambition reste d'en actualiser les objectifs, ce qui passe alors par un effort de structuration du service rendu au public dans les territoires, distingué lui-même du travail de coordination des têtes de réseaux au niveau régional.

Pour saisir ce qui se joue depuis 2018 en termes de reconfiguration du système d'acteurs de l'orientation, il faut aussi resituer ce nouveau rôle conféré aux Régions dans les transformations affectant les autres acteurs du champ. À ce titre, c'est évidemment l'ONISEP qui a été le plus directement affecté par le transfert en 2018 des missions d'édition de guides aux Régions. En retour, il a en effet perdu en 2018 environ deux tiers de ses effectifs en AURA comme en Nouvelle-Aquitaine sans que les possibilités de transfert aux régions n'aient été, semble-t-il, convaincantes pour que ses agents rejoignent la collectivité régionale. La stratégie consiste alors pour l'ONISEP à pallier cette réduction des moyens dans les régions en développant une mutualisation interrégionale, en se recentrant sur « l'éducation à l'orientation » afin de conserver une position historiquement dominante en France en matière d'outillage pédagogique de « l'éducation à l'orientation », voire en adoptant une stratégie complémentaire consistant à développer un réseau propre, ou à aller vers une logique de labellisation de ces outils.

Du côté de l'Éducation nationale plus généralement, l'évolution est ambivalente. Le nouveau dispositif régional issu de la loi de 2018 reste un cadre « partenarial ». Qui plus est, dans ce cadre, l'Éducation

---

<sup>3</sup> Le CREFOP est une instance régionale qui assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région. Il est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques (<https://www.cap-metiers.pro/Fiches-techniques/-Structures-et-institutions/680/Comite-regional-emploi-formation-orientation-professionnelles-CREFOP/>).

nationale conserve une position de force, liée notamment au fait qu'elle contrôle l'accès aux jeunes scolarisés. La stratégie de cet acteur consiste donc plutôt ici à s'inscrire pleinement dans la nouvelle organisation partenariale pour y défendre ses prérogatives. L'enjeu actuel n'en reste pas moins complexe, celui d'articuler les évolutions liées à la loi de 2018 avec l'agenda propre à la réforme de l'orientation scolaire au sein de l'Éducation nationale, antérieure à cette loi et marquée par exemple par la création des Régions académiques, mais aussi et surtout ici par la mise en œuvre du « Parcours avenir ». En l'état actuel du rapport de force entre les collectivités régionales et l'Éducation nationale émerge une répartition selon laquelle les dispositifs régionaux en direction des publics scolaires viennent en complément plutôt qu'en remplacement des outils internes à l'Éducation nationale. Ce cadre partenarial est rendu évidemment plus compliqué lorsque les Régions affichent un volontarisme perçu comme plus « agressif », la question de l'entrée dans les établissements ou encore de la mise à disposition de poste au profit des activités de la Région étant ici centrales.

Le réseau Information jeunesse (IJ), quant à lui, a pour tâche d'apporter une information pour les jeunes de 13 à 30 ans sur toutes les questions qui se posent dans leur quotidien, ce qui concerne donc également l'orientation scolaire et professionnelle. Historiquement, les principales faiblesses de ce réseau en matière d'orientation scolaire ou professionnelle sont de n'avoir pas un public spécifique comme les missions locales ou les centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Éducation nationale d'une part, et d'autre part d'avoir toujours été contesté dans son « expertise » par les autres opérateurs. Ayant perdu un rôle parfois structurant au sein du SPRO, ce réseau tend à se positionner pour faire valoir une expertise qu'on pourrait dire « alternative », tirée des méthodes d'« éducation populaire ».

Pour sa part, le réseau des missions locales fait un grand usage des outils mis à disposition par la Région, à commencer par les dispositifs de formation pour demandeurs d'emploi, mais aussi les outils répertoriant les formations sur le territoire régional (comme Rafael, outil de gestion de l'offre de formation et de la candidature de Cap-Métiers Nouvelle-Aquitaine). Travaillant en lien étroit avec les Régions, les missions locales sont donc amenées souvent à se faire le relais de leur demande en matière de présentation des filières « en tension » (tout en rappelant l'importance de respecter les « choix » et aspirations des jeunes). À l'heure actuelle, le réseau dispose, semble-t-il, d'un soutien fort des collectivités régionales, mais il est confronté à ce qu'il perçoit comme un risque de disparition de son identité avec son intégration dans le projet « France Travail ».

Finalement ces différents réseaux que sont les CIO, les structures IJ et les missions locales, qui visent chacun à assurer un service de proximité en matière d'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet professionnel, en se répartissant des publics et en adaptant leurs activités à l'avenant, semblent tous confrontés à une certaine inquiétude quant à leur pérennité dans un contexte de réforme permanente de l'action publique visant à mettre fin à la « fragmentation » et à « l'empilement » des politiques.

Il est difficile en l'état de conclure sur la manière dont la loi de 2018, en renforçant le rôle des Régions avec la compétence d'information sur les métiers et formations pour les publics scolaires, a affecté dans le même temps le « pilotage » et la coordination de ces différents opérateurs de l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Si les évolutions récentes témoignent d'un volontarisme important de la part des collectivités régionales pour traduire et nourrir la notion de « SPRO » (qu'elles en reprennent ou non le terme), le diagnostic dressé en 2015<sup>4</sup> reste au moins partiellement d'actualité : à défaut de pouvoir exercer une autorité sur les opérateurs, le SPRO « piloté » par les Régions relève principalement d'une

---

<sup>4</sup> IGAENR, IGAS, IGEN, IGSP, Évaluation des préfigurations du service public régional de l'orientation, Rapport n° 2014-144, mai 2015

mise en réseau des structures. Il est donc difficile de conclure de façon univoque sur la question de savoir si un « opérateur » fait un meilleur « pilote ». Il semble par contre utile d'amorcer une réflexion visant à déplacer quelque peu les éléments habituels du débat sur la gouvernance tel qu'il est pensé du côté des réformateurs de l'orientation. En effet, ceux-ci ont tendance à focaliser sur les questions de « pilotage » afin de répondre au défi de la « lisibilité » de l'action publique, ce qui conduit fréquemment à incriminer « l'empilement », le « mille-feuille », la « fragmentation » des services et des acteurs de l'orientation. La solution régulièrement prônée est alors celle d'une réunification de ces multiples strates autour d'un service d'orientation tout au long de la vie, matérialisé notamment par des guichets uniques de premier niveau. Or, une telle stratégie peut sembler réductrice. Il semblerait ainsi intéressant de déplacer la focale d'observation de l'enjeu de lisibilité des services à celle, plus concrète, de l'accès aux droits et services.

## Développement de nouveaux outils et dispositifs

En se voyant attribuer de nouvelles compétences réglementaires en matière d'information sur les métiers, les Régions sont amenées à passer d'un rôle de coordinatrices de l'orientation des jeunes à un rôle d'opératrices. Aussi déploient-elles des outils et dispositifs qui constituent le troisième niveau d'analyse de cette étude. Lorsque l'on observe les outils et dispositifs ainsi développés, pluriels et pour certains en cours de déploiement, on constate quelques traits récurrents. Cela s'explique sans doute par le fait que l'on retrouve dans les deux Régions observées des enjeux et des difficultés analogues. Cela justifie effectivement d'aborder l'étude des instruments développés par ces deux collectivités régionales au prisme d'une série de défis auxquels elles sont confrontées. Quatre défis émergent en effet de l'inflorescence de dispositifs régionaux. Au regard des dispositifs déployés, il apparaît que l'un des principaux défis récurrents auxquels les Régions sont confrontées est celui de la territorialisation, entendue ici comme le fait de déployer des interventions accessibles en tous points de territoires devenus plus étendus pour les régions fusionnées comme les deux collectivités étudiées ici. Aussi les dispositifs phares développés par ces deux Régions sont-ils souvent, à côté de produits d'information destinés à être distribués (numériquement ou en « papier »), des outils « itinérants ». L'action régionale est également confrontée à d'autres défis. On l'a vu, le défi de la lisibilité est central dans les conceptions mêmes des décideurs publics, et d'autant plus difficile à relever que le modèle d'action publique à l'œuvre est ici marqué par la revendication d'innovations dans une configuration concurrentielle propice à une multiplication d'actions et d'outils numériques plus ou moins « expérimentaux ». Faute de disposer d'un corps de professionnels réalisant un travail d'accompagnement des individus sur le terrain, les Régions déploient une expertise alternative, fondée sur « l'expérience professionnelle », ce qui confère une importance centrale dans les instruments déployés au modèle du « témoignage » et de « l'immersion ». Cette situation soulève en retour un autre défi, celui de l'objectivité, auquel les Régions cherchent à répondre par exemple en reprenant le principe d'une pluralisation des expériences immersives.

Les deux politiques régionales qui font l'objet de ce rapport permettent de construire un regard analytique longitudinal et comparatif. En effet, on y distingue deux trajectoires différentes pour un même domaine d'action publique, l'orientation scolaire et professionnelle. En premier lieu, le constat transversal qui émerge des observations conduites en Nouvelle-Aquitaine et en Auvergne-Rhône-Alpes est que les changements relevés constituent une nouvelle étape dans un cycle de réformes sectorielles et territoriales. Dans un cas comme dans l'autre, ces réformes ne semblent pas constituer un point d'aboutissement et le sentiment d'une décentralisation inachevée ou « au milieu du gué » demeure

vivace. Les nouveaux équilibres de compétences qui se dessinent et qui distinguent plus fortement l'information sur les métiers et l'orientation des personnes bousculent des relations interinstitutionnelles et des représentations jusqu'alors établies. Le continuum longtemps recherché de l'AIO (accueil, information, orientation) est maintenant séquencé. Pour autant, il apparaît que les disjonctions opérées entre information et orientation d'un côté et niveaux d'accueil de l'autre ne sont pas claires et génèrent des marges d'intersection problématiques pour de nombreux interlocuteurs et interlocutrices de cette enquête. Les derniers développements de ce rapport, sous forme de défis, soulignent la manière dont l'action publique régionale se déploie sur trois lignes de crêtes. L'enjeu de la territorialisation s'inscrit dans un contexte d'agrandissement des régions qui tend à finalement éloigner la capitale régionale et ses instances de ses territoires. C'est du moins ainsi que les acteurs locaux le ressentent généralement. En second lieu, le fort développement de solutions numériques renforce, d'une certaine manière, les enjeux territoriaux et de mobilité. La démultiplication d'outils dématérialisés pose en filigrane le risque d'une hypertrophie numérique où le danger de se perdre augmente pour les usagers, notamment ceux en situation d'illectronisme. Enfin, l'enjeu de la « neutralité » questionne les limites privé/public de politiques dans lesquelles branches professionnelles, entreprises, mais aussi « nouveaux acteurs privés » de l'orientation tendent à occuper une place qui pourrait déstabiliser les opérateurs publics historiques que les politiques régionales entendent coordonner. Ces trois lignes de crête constituent des enjeux de positionnement clés du développement des politiques régionales d'orientation.

Il reste que ces constats qui émergent des deux monographies régionales certes passionnantes demanderaient à être confirmés à une échelle plus large incluant notamment des régions non fusionnées.

## Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

### POLITIQUES RÉGIONALES D'ORIENTATION

#### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET NOUVELLE-AQUITAINE : QUELS CHANGEMENTS DEPUIS 2015 ?

À partir d'une enquête qualitative menée en Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, ce rapport examine les enjeux de la régionalisation des politiques d'orientation des jeunes. Il analyse la montée en puissance des Régions dans ce domaine d'action publique, illustrée par deux lois récentes ayant élargi les compétences de ces collectivités en matière d'orientation scolaire et professionnelle : la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, et celle du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Une approche longitudinale et comparative est déployée sur les deux Régions, adossée à un large recueil documentaire et complétée par une campagne d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs locaux.

La mise en place des politiques d'aide à l'orientation en direction des jeunes est tout d'abord analysée au regard du cadre cognitif dans lequel les conseils régionaux inscrivent leur action, à l'intersection de deux logiques : insertion professionnelle rapide et durable, d'un côté, développement des compétences et des aspirations individuelles, de l'autre. Le rapport s'attache également à étudier la manière dont les deux Régions observées traduisent aujourd'hui la notion de service public régional de l'orientation (SPRO) et nourrissent l'enjeu du pilotage des opérateurs de l'orientation sur leurs territoires. En se voyant attribuer de nouvelles compétences réglementaires en matière d'information sur les métiers, les Régions sont amenées en effet à passer d'un rôle de coordinatrices de l'orientation des jeunes à un rôle d'opératrices. Aussi déploient-elles des outils et dispositifs qui constituent le troisième niveau d'analyse de cette étude.